

37,8 %

personnes
couvertes

29 827

allocataires

Dans le Lot, 65 811 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 38 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 26,7 % à 45,6 % selon les communautés de communes.

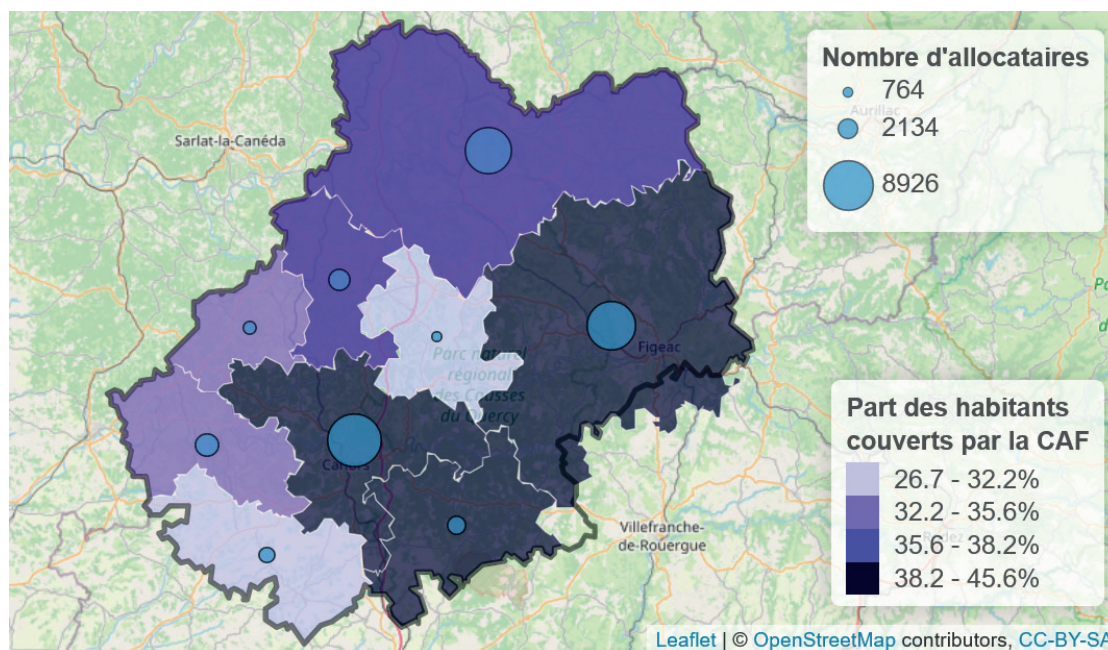
Le département se caractérise par une proportion moins importante de familles avec enfants (45 % dans le Lot, 49 % au niveau national et 44 % en Occitanie) dont 32 % sont des familles monoparentales (30 % au niveau national).

733 étudiants bénéficient d'une aide, soit 2 % de l'ensemble des allocataires (6 % au niveau national et 7 % en Occitanie).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 15 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national et 17 % en Occitanie).

9 981 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 135 €. Dans ces foyers précaires vivent 7 963 enfants.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf - Données par EPCI



Sources : Caf 31/12/2021 et Insee RP 01/01/2018
© IGN © Geofla 2.0.2018

POUR ALLER PLUS LOIN...
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



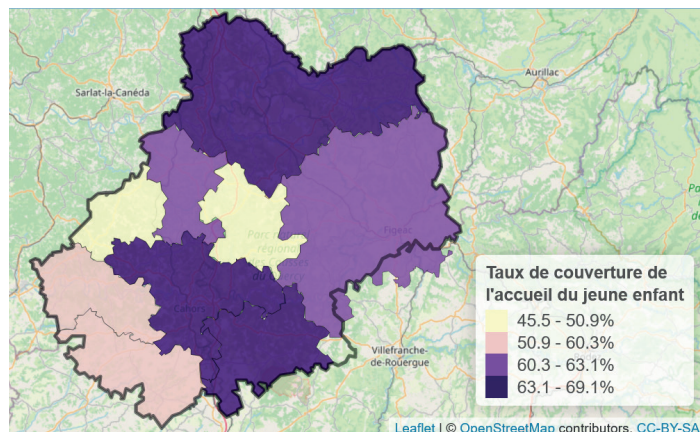
Zoom sur l'évolution
du nombre d'allocataires
par type de prestation

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2019
© IGN © Geofla 2.0.2017

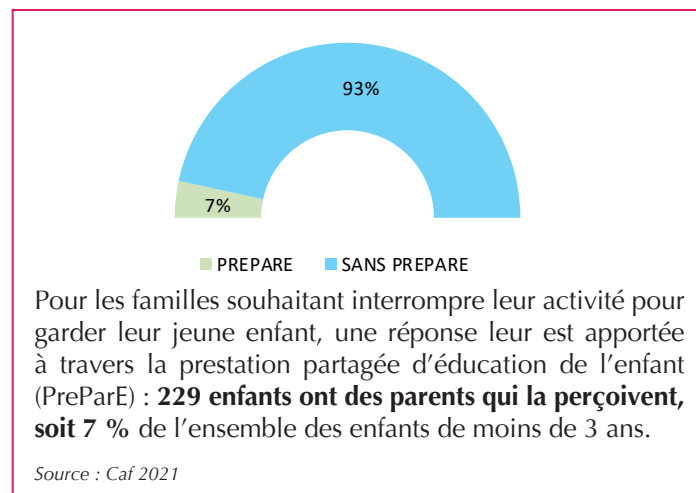
La Caf du Lot soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2020, **2 404 places sont disponibles pour les familles**. Les assistants maternels en proposent 1 557, soit **65 % de l'ensemble des places offertes** (54 % au niveau national et 51 % en Occitanie).

L'objectif est d'apporter une réponse à près de 3 375 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil.

Le Lot, avec **62 places offertes pour 100 enfants**, dispose d'une capacité d'accueil supérieure à la capacité moyenne nationale.

Enfants couverts par la prestation PreParE

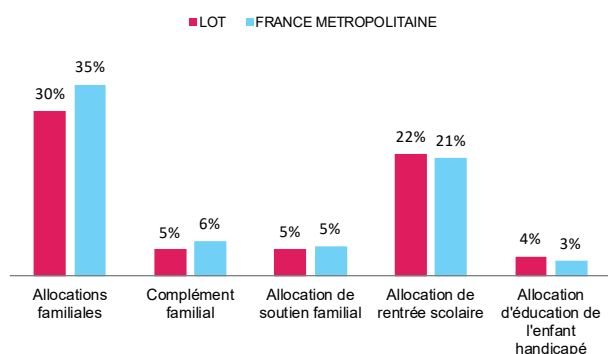


Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



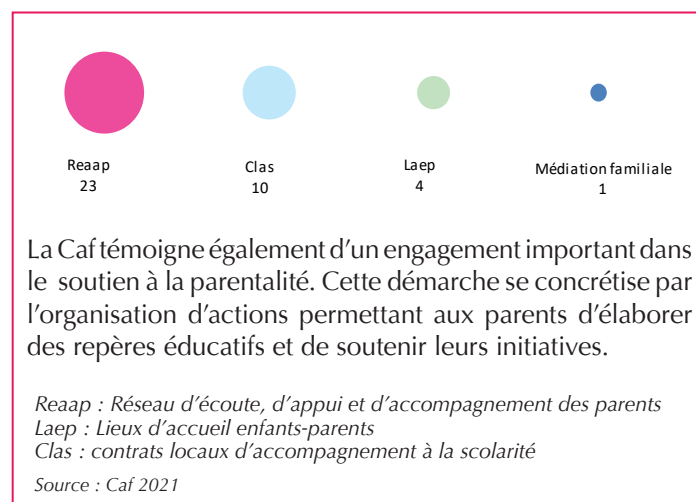
Source : Caf 2021

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- > **30 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % obtiennent un complément familial ;
- > **22 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants ;

- > **5 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ;
- > **4 % sont soutenus** dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2021

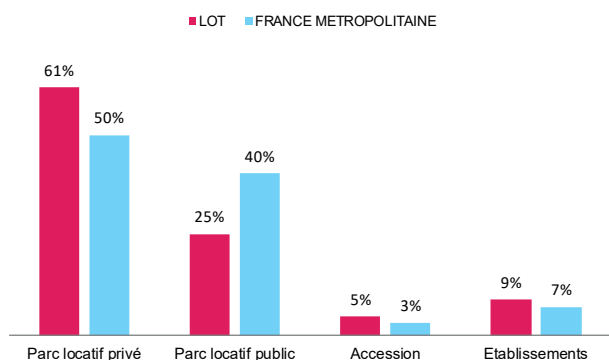


Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



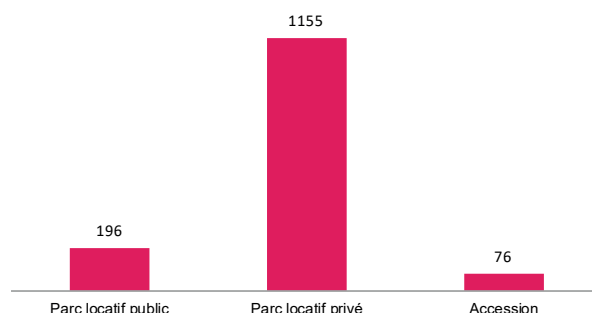
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2021

Au mois de décembre 2021, **11 730 foyers du Lot** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **20 765 personnes, soit 12 %** de la population totale du département. Le Lot se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (25 % dans le Lot, 40 % au niveau national et 28 % en Occitanie).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2021

Après perception des aides au logement, plus de **1 427 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. Dans le Lot, 16 % des allocataires résidant dans le parc privé dépensent plus de 40% de leurs revenus pour se loger contre 7 % dans le parc social.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



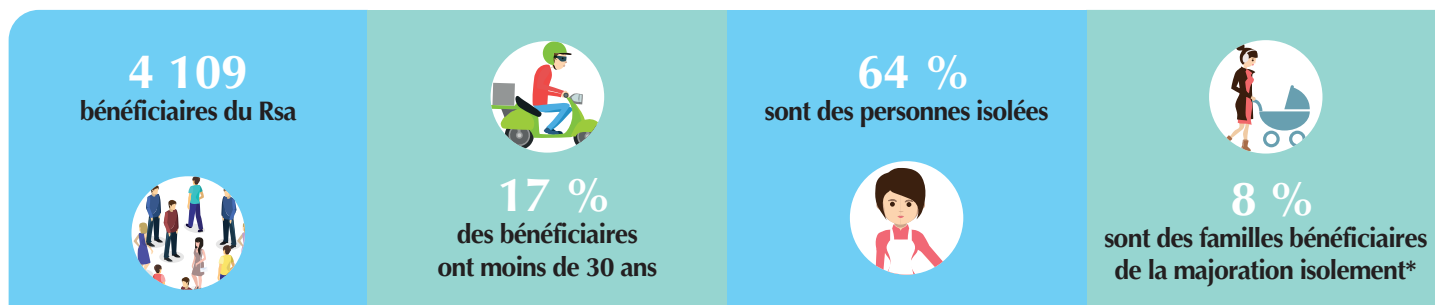
La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par le versement :

- > Du revenu de solidarité active (Rsa) à **4 109 allocataires**.
- > De la prime d'activité à **11 441 allocataires**. Celle-ci soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en

visant le maintien dans l'emploi. Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 1 220 foyers en 2021.

- > De l'allocation aux adultes handicapés (Aah) à **3 146 bénéficiaires**. 58 % d'entre eux perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national et 62 % en Occitanie).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

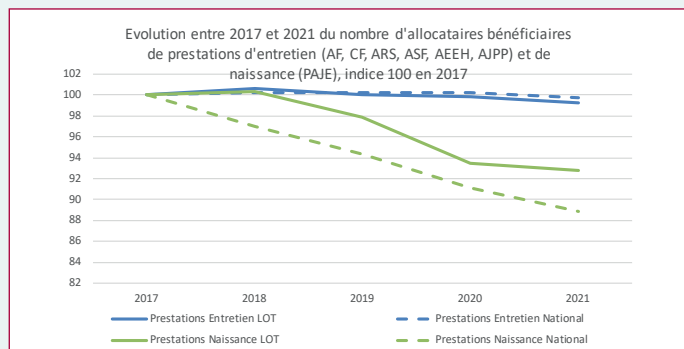


L'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation

La Caf gère le bénéfice de 13 prestations légales sur le champ de la famille et de la solidarité. Le nombre de bénéficiaires des principales d'entre elles a évolué au cours des cinq dernières années, ce zoom donne quelques facteurs d'explication de ces évolutions.

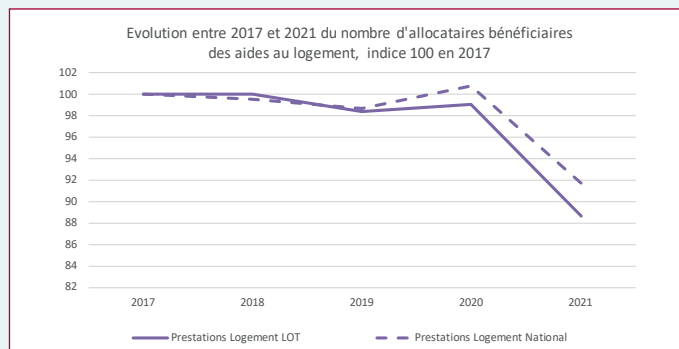
Toutes les données sont extraites des Bases Communales Allocataires de la Caf aux 31 décembre des années 2017 à 2021. Elles portent sur les allocataires ayant un droit versable au titre de ces mois de décembre.

NAISSANCE/PARENTALITÉ



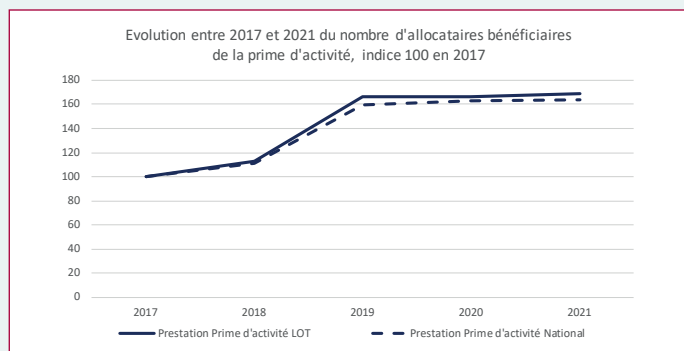
La baisse tendancielle des prestations « d'accueil du jeune enfant » (Paje) s'explique à la fois par une baisse de la natalité sur la période 2017-2020 et par une baisse du recours au congé parental depuis la mise en place de la PreParE en 2015, qui visait à équilibrer son recours entre les deux parents¹.

LOGEMENT



Au niveau national comme au niveau local, le nombre de bénéficiaires des aides au logement baisse en 2021 du fait de la réforme qui prend en compte des ressources plus récentes pour déterminer le droit et actualise trimestriellement la situation du foyer allocataire. La tendance haussière de ressources dans le temps explique en grande partie cette baisse. De plus, la réforme conduit à réviser plus fréquemment le statut de bénéficiaire en cas de hausse des revenus².

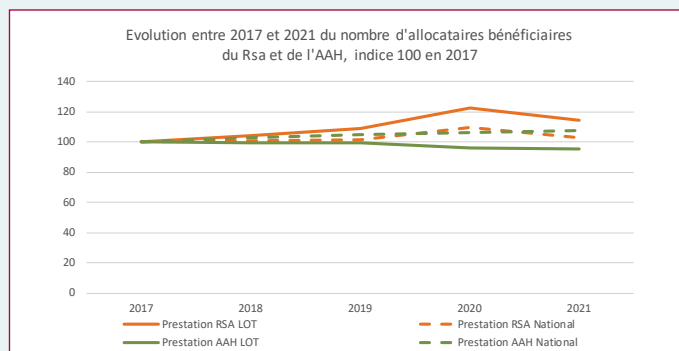
PRIME D'ACTIVITÉ



Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a fortement augmenté en 2019 du fait d'une hausse des montants versés et du plafond de revenu permettant d'en bénéficier³.

Cette évolution fait suite au mouvement des « gilets jaunes ». La forte médiatisation de cette réforme a favorisé une hausse du taux de recours à la prime d'activité dès la fin d'année 2018.

SOLIDARITÉ



Les évolutions du nombre de bénéficiaires du Rsa sont marquées par la crise sanitaire de 2020. Le nombre de sorties du dispositif en cours d'année a été exceptionnellement faible, en lien avec une situation économique dégradée et avec la mise en place de mesures exceptionnelles de maintien dans le dispositif⁴. L'année 2021 montre un retour au niveau antérieur à la crise.

Le nombre de bénéficiaires de l'Aah augmente tendanciuellement. Cette hausse est portée exclusivement par les bénéficiaires présentant un taux d'incapacité inférieur à 80 %⁵.

¹ Observatoire national de la petite enfance, « L'accueil du jeune enfant en 2020 », édition 2021, pp 66-68.

² Cnaf, L'e-essentiel n°210, « Bilan économique et social de la réforme des aides aux logement de 2021 », 2022.

³ Cnaf, « Prime d'activité conjoncture » n°15 à 24, janvier 2020 à juillet 2022.

⁴ Cnaf, « RSA Conjoncture » n°31 à 37, octobre 2020 à juillet 2022.

⁵ DREES, « Minima sociaux et prestations sociales », édition 2021, pp 201-207.